

- pour les membres de l'association APB PACA, une cotisation de **5 €** par membre actif (au lieu de 15 €) et **2 €** par membre aspirant (au lieu de 5 €) : pour tenir compte de la situation de leurs adhérents, cette décision n'a cependant pas été validée par l'assemblée générale d'APB PACA et, en 2021, aucune cotisation n'a été reçue par la FFPB ;
- sur la base de ces propositions du Bureau votées lors de l'assemblée générale 2021, la Fédération devait donc puiser dans ses réserves pour mener à bien les actions votées, tout en réduisant au maximum ses dépenses (au paiement de l'assurance, des frais de nom de domaine et de maintenance du site internet, des frais Zoom et frais bancaires) pour un montant alors évalué à 2 000 € ;
- à côté de ces dépenses courantes, je rappelle enfin que, lors de cette assemblée générale 2021, afin de soutenir le redémarrage des activités de nos adhérents et améliorer la notoriété de la Biodanza en France, a été voté l'emploi de 3 000 € sur les fonds dédiés "Communication" pour mettre en place l'activité Relation-presse avec un prestataire extérieur, emploi prévu sur quatre mois (de septembre à décembre 2021) à raison de 750 € / mois.

BILAN 2021

Compte tenu des décisions prises lors de la dernière assemblée, les "ressources 2021" ont été (par delà 15 adhésions) essentiellement prélevées sur les réserves (pour 2 250,00 €), et l'exercice 2021 présente un tableau de recettes inhabituel :

Recettes	2018	2019	2020	% 2020	2021
Cotisations (15 adhésions)	6 985,00	7 860,00	7 255,00	81 %	320,00
Dons (*)	260,00	4 817,70	1 563,99	18 %	55,00
Recettes annexes (**)	(***) 246,69	152,25	91,78	1 %	86,23
Total des recettes :	7 491,69	12 829,95	8 910,77		461,23
Ressource complémentaire : Réserves dédiées "Communication" :					2 250,00

(*) Différence entre les cotisations versées et les cotisations réduites, affectée aux fonds "Action sociale" avec l'approbation des deux adhérentes concernées.

(**) Recettes annexes = intérêts bancaires + (***) charges constatées d'avance 2018

La vie de l'association a généré les dépenses suivantes, ventilées par grands postes :

• Relation-presse et autres actions de communication :	2 250,00 €
• Site internet, nom de domaine, frais zoom, etc. :	1 803,66 €
• Autres dépenses courantes (assurance, frais bancaires...) :	<u>304,50 €</u>
Total des dépenses :	4 358,16 €

Le résultat comptable 2021 (qui ne prend pas en compte l'emploi des réserves) est donc déficitaire à hauteur de **3 896,93 €** (461,23 – 4 358,16).

Consécutivement, notre "fonds associatif" au 31/12/2021 se trouve réduit du montant de ce déficit et passe ainsi de 21 948,92 € (au 31/12/2020) à **18 051,99 €** (en additionnant les soldes du compte courant et du compte sur livret soit 2 550,76 € + 15 501,23 €), montant qui se décompose comme suit :

• Réserves dédiées "Communication" :	2 820,00 €	(5 070,00 – 2 250,00)
• Réserves dédiées "Action sociale" :	7 622,11 €	(7 657,11 + 55,00)
• Réserve non dédiée (trésorerie) :	<u>7 609,88 €</u>	
	18 051,99 €	

PROPOSITION DE BUDGET 2022

Rappel : les cotisations constituent la ressource principale et même quasi exclusive de la Fédération.

Compte tenu du redémarrage des activités, le Bureau propose ainsi de revenir à un fonctionnement associatif usuel en appelant à nouveau les cotisations à hauteur des appels antérieurs, à savoir :

- une cotisation de **45 €** pour les membres actifs titulaires (146 membres en 2021) ;
- une cotisation de **30 €** pour les membres aspirants en supervision ou ayant obtenu l'autorisation d'animer (51 membres en 2021) ;
- une cotisation de **15 €** pour les membres sympathisants souhaitant soutenir la FFPB (5 membres en 2021) ;
- pour les membres de l'association APB PACA, le principe d'une cotisation de 15 € par membre actif (22 membres) et 5 € par membre aspirant (27 membres) : cependant, l'assemblée générale d'APB PACA qui s'est réunie en janvier dernier, a voté le renouvellement de l'adhésion gratuite de ses membres.

Au vu de la situation sociale exceptionnelle liée à la pandémie Covid, un adhérent pourra demander une réduction de sa cotisation 2022 (dans la limite de 30 €, 15 € ou 5 € respectivement), demande motivée par les difficultés financières rencontrées par l'adhérent et liées à son activité de facilitateur.

L'adhérent adressera alors cette demande de réduction au bureau de la Fédération (ffp.biodanza@gmail.com) qui lui confirmera son accord. L'éventuel déficit de cotisation en 2022 (estimé à ce jour à 400,00 €) résultant de cette action de solidarité vis-à-vis de nos membres serait alors imputé sur les réserves dédiées "Action sociale" : cette option fait l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale.

En l'état des éléments dont je dispose et tenant compte des dépenses courantes et des dépenses de communication d'ores et déjà commandées (prises principalement sur les fonds dédiés restants), le budget prévisionnel 2022 s'établit comme suit :

	2019	2020	2021	Prévision 2022
Cotisations	+ 7 860,00	+ 7 255,00	+ 320,00	+ 5 200,00
Dons	+ 4 817,70	+ 1 563,99	+ 55,00	0,00
Recettes annexes (**)	+ 152,25	+ 91,78	+ 86,23	+ 50,00
Emploi de réserves			+ 2 250,00	

(**) Recettes annexes = intérêts bancaires, etc.

Total des recettes prévisibles : + 5 250,00 €

Dépenses site & Zoom	- 3 046,79	- 1 408,79	- 1 803,66	- 1 700,00
Dépenses AG 2022	- 2 945,23	- 2 045,10	0,00	0,00
Autres dépenses courantes	- 299,96	- 318,84	- 304,50	- 450,00
Actions de soutien JMB	- 3 262,00	- 2 006,00	0,00	- 500,00
Actions Communication	- 500,00	0,00	- 2 250,00	(*)- 3 000,00
Action sociale	- 2 978,20	- 613,99	0,00	0,00

(*) montants déjà engagés : 750,00 + 658,00 + 750,00 = 2 158,00

Total des dépenses budgétées : - 5 650,00 €

Résultat budgété : - 400,00 €

Après présentation et débat,es éléments sur l'ensemble de la gestion de l'exercice 2021 écoulé et sur la prévision de budget pour l'exercice 2022 sont soumis par notre Président au vote de l'assemblée générale :

1. **Vote sur la gestion de l'association au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 et approbation des comptes de l'année 2021 tels qu'ils vous ont été présentés ;**
2. **Quitus aux membres du Bureau pour leur gestion de l'exercice 2021 :**
3. **Approbation du budget prévisionnel 2022 et du montant des cotisations appelées pour l'exercice 2022 :**
4. **Approbation du principe de cotisations réduites par solidarité avec les adhérents les plus en difficulté et du principe d'imputation sur les réserves dédiées "Action sociale" de l'éventuel déficit 2022 qui en résulterait à hauteur de 400 € maximum :**